

AFFAIRE N°26 - Attribution d'une subvention au Club Dionysport.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai été saisi récemment d'une demande de subvention présentée par le Club Dionysport pour un déplacement à l'Ile Maurice de deux de ses équipes de Volley-Ball.

Ce club sportif ayant remporté en 1976, 1977 les titres masculins et féminins de champion de la Réunion et par ailleurs le championnat espoir des moins de vingt ans, je vous demande de lui attribuer à titre d'encouragement, une subvention de mille francs (1 000 F).

Les crédits pourront être prélevés après virement du Chapitre 940 - Article 657 Subventions à divers sur le Chapitre 945 - Article 657 Divers.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

U
Pour le préfet et par
délégation.

Le Directeur des Finances et des
Collectivités locales

Signé: Paul PASTOR.

pour copie conforme

Saint-Denis, le 16 janvier 1978
Le chef de bureau délégué

G. LA COSTE